

DOSSIER DE CANDIDATURE

à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



LES TROPHÉES DES RÉGIONAUX 2018

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2018 un titre régional - **1 proposition par club et par catégorie.**

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans **un club sportif affilié à l'OMS en 2018 et 2019** ;
- pratiquer une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports** ;
- seules **les personnes proposées par leur club** ou association pourront être récompensées.
- pour la zone Océan Indien seuls seront pris en compte **les sports régionaux** (la Croche et le Moringue) et les jeux de la C.J.S.O.I 2018 ;
- **joindre une copie de l'attestation officielle du résultat.**

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association : _____

Président(e) : _____

Référent(e) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Disciplines sportives : _____

DOSSIER DE CANDIDATURE

à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Titre(s) 2018 :

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès complet
2018 ;

- palmarès antérieur ;

- investissement
dans le club et dans
la/les discipline(s)
représentée(s) ;

- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMS de Saint-Paul en 2018 et 2019. **Bulletin d'adhésion 2019** disponible sur notre site internet :

www.oms-saintpaul.re